

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 12

votants : 16

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 18 juillet 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger

ABSENTS EXCUSES : Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir donné à M. AUTISSIER Bertrand, Mme JACQUET Henriette (pouvoir donné à M. RIGOUDY Daniel, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir donné à M. BOITON Roger),

ABSENTS : M. LEICHER Jean-Luc, M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRETARE : M. AUTISSIER Bertrand

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 45

OBJET : RÉNOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL VINCENSINI - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

NOTE DE SYNTHÈSE

La présentation de l'Avant-Projet Détaillé par le Maître d'œuvre en juillet 2024 fait apparaître que l'enveloppe de travaux nécessaires dépasse la somme initialement allouée à ce marché (jusqu'à 650 000 € HT). Cela s'explique principalement par des travaux supplémentaires nécessaires sur l'isolation des plafonds qui ont été mis en évidence lors du diagnostic et dont le coût est estimé à 205 900 €. L'enveloppe globale du marché de travaux s'élève à **865 949,05 € HT**.

Le Maître d'œuvre, à la suite de cette hausse de l'enveloppe de travaux, a fait une nouvelle proposition financière à la commune.

Proposition du marché initial

- Tranche ferme : 11 662,00 € HT
- Tranche optionnelle : Taux de rémunération de 12,94% pour des travaux jusqu'à 650 000 € HT

Nouvelle proposition

- Tranche ferme : 11 662,00 € HT
- Tranche optionnelle : Taux de rémunération global de 12,20%

Madame la Maire propose donc de passer le budget global de ce marché de maîtrise d'œuvre de 95 772,00 € HT à 117 192,00 € HT soit une hausse de 22,37 %. La Maîtrise d'œuvre réalisera également pour le compte de la commune les différentes Déclarations Préalables de travaux.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,
- la délibération n° 2023-34 en date du 17 juillet 2023 ayant approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini,
- le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT

- que cet avenant a pour objet l'augmentation du budget du marché de maîtrise d'œuvre, initialement fixé à 95 772,00 € HT, pour un nouveau montant de 117 192,00 € HT,
- que cette augmentation est justifiée par le traitement d'un poste de travaux supplémentaire (isolation des plafonds) mis en évidence lors du diagnostic,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini, portant le montant du marché à 117 192,00 € HT

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

CHARGE Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 23 juillet 2024.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 24./07/2024

- après télétransmission électronique le 24./07/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 25./07/2024